VAE - CARISTES ET PREPARATEURS

PUBLIC

Demandeurs d'emploi ayant exercé les métiers correspondants.

RESUME DE L'ACTION

L'action consiste à qualifier les demandeurs d'emploi candidats afin de faciliter leur insertion professionnelle et propose, à la majorité d'entre eux, la double qualification.

Elle fédère les acteurs et contribue à les convaincre de la pertinence des actions collectives de ce type pour assurer la promotion ultérieure de la VAE comme levier du retour à l'emploi.

L'accueil, l'aide à la recevabilité, l'accompagnement et la validation sont dès la préparation de l'action programmées, les taches et les étapes sont réparties entre l'ANPE, le SOP-AFPA, la DDTEFP et l'AFT-IFTIM; le tout étant ensuite suivi régulièrement par la DDTEFP au moyen d'un tableau de bord.

LES RÉSULTATS

35 personnes accueillies dont 32 en phase de préparation à la recevabilité

18 validations; 13 personnes en emploi.

Impact sur le territoire: L'action est désormais intégrée aux plans d'action des acteurs locaux. Elle est reconduite chaque année et sa mise en œuvre a été sollicitée par de nouveaux acteurs (nouvelles ALE).

CERTIFICATIONS

TP - Cariste d'entrepôt et préparateur de commande en entrepôt

AVEC QUI ?

DDTEFP - ANPE - AFPA - AFT-IFTIM

DURÉE DE L'ACTION

6 mois

FINANCEMENT

CPER

ASSEDIC

OUTILS

Conventions - tableau de bord.

CONTEXTE

Le métier de cariste d'entrepôt est un métier porteur dans la mesure où le département d'Indre et Loire abrite de nombreux entrepôts et sociétés de transport. Les personnes qui ont exercé ces métiers ne demeurent que peu de temps demandeurs d'emploi dès lors qu'ils sont titulaires du CACES.

• Le titre du ministère de l'emploi: CARISTE, exonère du CACES 3 ET 5 et celui de préparateur de commande du CACES 1.

HISTORIQUE DU MONTAGE ET DE LA MISE EN OEUVRE

INITIATIVE ET DÉROULEMENT

Origine: 2005; la délégation régionale Manpower, avec l'appui de la DDTEFP, DRTEFP et DR AFPA, conduit avec succès une action collective pour les salariés du travail temporaire sur les mêmes certifications.

Phase 1: 2006; la DDTEFP 37, avec l'ALE, prend l'initiative de reproduire une opération similaire dans le département. Conception de l'action et programmation des étapes, des dates et des engagements de chaque acteur. La DDTEFP met au point un tableau de bord synoptique permettant de visualiser les étapes de chaque parcours individuel. Il est actualisé tout au long de l'action et transmis systématiquement à tous les acteurs. D'emblée, la date du jury est fixée et sert d'ancrage au calendrier de réalisation.

Phase 2: Information collective à l'ANPE après des entretiens individuels puis à l'AFT, (60 personnes) à l'issue de laquelle un entretien individuel et une aide, en collectif, à la constitution du dossier de recevabilité. Vérification de la visite médicale à jour.

Phase 3: La préparation à la recevabilité est assurée par le SOP AFPA. Les dossiers sont expertisés et transmis collectivement à la DDTEFP..

Phase 4: L'accompagnement proprement dit est assuré par l' AFT-IFTIM qui souligne aux candidats les enjeux et l'importance de l'investissement personnel (3 jours)

Phase 5: Session de validation et séance solennelle de remise des titres.

Phase 6: 2007: A la demande de l'ANPE, et au regard des résultats obtenus en termes d'accés à l'emploi, l'opération fait l'objet d'une reconduction.

OU EN EST ON AUJOURDHUI ?	PERSPECTIVES
La durée du parcours a été de 4 mois pour les candidats qui se sont présentés à la validation et les 18 lauréats sont en situation d'emploi. L'action se poursuit avec les accompagnements en cours et les acteurs demeurent investis dans le partenariat.	Pour l'AFT-IFTIM, reproduction de l'action à Blois, Romorantin en collaboration avec la DDTEFP 41.

GROUPE PROJET

Comité de suivi DDTEFP - ANPE - SOP AFPA - CENTRE AGRÉÉ; se réunit au gré des besoins de coordination.
Les échanges et les régulations sont plutôt bilatérales et nourrissent le tableau de bord tenu par la DDTEFP.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

RESSOURCES PRÉÉXISTANTES	COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LE SERVICE PUBLIC	COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LES PARTENAIRES	RISQUES IDENTIFIÉS ET OBSTACLES FRANCHIS
L'expérience conduite par Manpower, la DRTEFP et leurs relations respectives avec la DDTEFP. Le chargé de la VAE à la **DDTEFP** connaît le milieu de l'intérim pour y avoir exercé. **L'AFT-IFTIM** est engagée dans la promotion de la VAE pour l'accès aux titres professionnels transport et logistique, dans le cadre de la convention cadre avec la DGEFP. **L'ANPE** dispose d'outils d'accompagnement nationaux conçus pour la mise en place de la VAE sur les titres.	**DDTEFP** Fédérer les acteurs intervenant dans l'action et créer des procédures d'intervention communes. Outiller l'action et la tenue des engagements de chacun par la réalisation et l'actualisation d'un tableau de suivi régulièrement actualisé et diffusé. **ANPE** Repérage des publics par l'exploitation des fichiers; convocations et entretiens pour vérifier l'existence des compétences. **DR AFPA** Elaboration d'une grille d'entretien pour les agents ANPE et formation à son usage. **SOP AFPA** Capacité à appuyer les candidats dans la constitution de leur dossier de recevabilité	**ASSEDIC** Financement des parcours VAE en payant directement l'organisme de formation dès le commencement de l'accompagnement. **AFT IFTIM** Utilisation du collectif pendant les 2 premières heures d'accompagnement et ajustement du rythme aux capacités de déplacement des candidats. Capacité de soutien des candidats en partenariat avec l'ANPE pour éviter les abandons. Mobilisation des entreprises susceptibles de recruter.	La capacité des agents ANPE à travailler sur la motivation des personnes. Le déclaratif des candidats qui n'ont jamais conduit d'engins.

A RETENIR POUR TRANSFÉRER

Action facile à mettre en œuvre dès lors que les besoins sont avérés et que les partenariats en jeu sont fiables.

Poser les enjeux et préciser les engagements en amont de l'action; suivre les étapes des parcours et diffuser l'information à tous les acteurs

Soigner le repérage des candidats.

Intégrer les entreprises au dispositif et professionnaliser les jurys.

Anticiper le fait que la double certification génère un allongement de l'accompagnement.

CONTACTS

Mr PEPIN	**DDTEFP 02/47/31/57/01**
Mrs REVEILLON et BAUFUME	**AFT-IFTIM**
Mr GESTIN	**ANPE**